



PREFECTURE DE L'AIN

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

OBJET : Demande d'autorisation présentée par la société POLIECO en vue de l'extension de son usine de fabrication de tuyaux en matières plastiques située 2, rue de la Loëze à Feillens

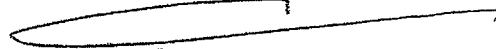
L'autorité environnementale (Préfet de région – DREAL) a accusé réception du présent dossier le 30 septembre 2009.

Conformément à l'article R.122-13 I du code de l'environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande, objet de l'enquête publique en mairie de Feillens du 21 décembre 2009 au 21 janvier 2010, donne lieu à un avis favorable tacite de l'autorité environnementale.

Cet avis est joint au dossier d'enquête publique et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Fait à BOURG-en-BRESSE, le - 1 DEC. 2009

Le préfet
Pour le préfet,
le secrétaire général



Dominique DUFOUR